

ROMANS : LA MAIRIE EXPULSE LES UNIONS LOCALES DE LA MAISON DES SYNDICATS !

Madame la Maire de Romans a pris la décision d'expulser les 4 unions locales, CFDT, CGT, FO et FSU, de la Maison des Syndicats pour y reloger - de façon temporaire - le Tribunal de Commerce à qui on accorderait aussi la salle Charles Michels, selon l'hypothèse évoquée par le responsable du secteur foncier.

Informés par courrier daté du 19 décembre et rencontrés séparément par la Maire le lundi 9 janvier, les syndicats **FO, FSU, CGT et CFDT ont donc été sommés de quitter leurs locaux au plus tard le 30 juin 2023.**

UN JEU MALSAIN DE CHAISES MUSICALES

Derrière un argumentaire écologique sur la "rénovation et la limitation de l'empreinte carbone", **la Maire renoue avec son projet de 2014 : louer cher ses locaux, supprimer les subventions, limiter l'utilisation des salles publiques**, ce qu'elle n'avait pu faire que partiellement.

La MDS servira donc à reloger «temporairement» le Tribunal de Commerce (*chassé par la destruction du bâtiment qui abrite également la Médiathèque, promise elle aussi à une délocalisation*). La rénovation sera prise en charge par l'État. Il faut noter que le Tribunal devrait quitter Romans pour Valence ou Rovaltain, dans un délai indéfini dépendant des décisions du Ministère de la Justice. A noter que le Tribunal vit mal ce déménagement forcé (*cf Impartial du 26 janvier*).

UNE MASCARADE DE RELOCALISATION

Les Unions locales et les deux sections syndicales FO et CFDT des employés communaux seront relogées **dans une ancienne école désaffectée**. La contrepartie sera de payer chauffage et fluides. Les surfaces proposées sont insuffisantes : on passe de 1 000 m² (comprenant 700 m² de bureaux et la salle Charles Michels) à 325 m² ! Le bâtiment est dans un état de délabrement tel que les travaux de rénovation et de mise aux normes induiraient un coût peu compatible avec la volonté de la Maire de faire des économies. La visite des locaux par les OS confirme que les Services Techniques n'ont pour le moment aucun planning de rénovation prévu. Et, bien sûr, comme une salle municipale de cantine scolaire reste sur les lieux, il n'est pas envisageable d'identifier le bâtiment comme "Maison des Syndicats".

UN BILLARD IDÉOLOGIQUE À PLUSIEURS BANDES :

La FSU voit dans cette opération une manoeuvre politicienne, pilotée par le seul cabinet de la Maire, avec simple information au Conseil Municipal.

D'une part, la majorité de droite se donne le beau rôle en affichant un soutien au Tribunal de Commerce, tout en sachant qu'il va quitter Romans à terme. Qu'importe que les autorités et les personnels de cette juridiction n'aient été avertis que récemment, sans réel travail commun pour définir leurs besoins !

D'autre part, la Maire réalise un objectif financier non négligeable : faire payer la rénovation et la maintenance par le Ministère de la Justice et récupérer, lors du départ définitif du Tribunal, des locaux rénovés et valorisés pour une nouvelle opération immobilière. Elle dit refuser d'y reloger les Unions Locales, une fois le Tribunal parti.

Enfin, la Mairie reprend son offensive de 2014 et se débarrasse des syndicats. Derrière le discours technicien et policé, la proposition de relogement camoufle mal une opération d'asphyxie des syndicats : obligation de payer fluides et chauffage, réduction de surfaces de 700 m² à 325 m², réaffectation de la salle Charles Michels au Tribunal de Commerce, locaux vétustes à remettre aux normes pour un coût public exorbitant. Bien évidemment, pas question de leur rendre la Maison des Syndicats après le départ du Tribunal de commerce.

UNE VOLONTÉ DE NETTOYAGE IDÉOLOGIQUE :

Outre la volonté d'effacer du paysage des opposants, il y a aussi le projet politique de Madame Thoraval de marquer son empreinte, de transformer l'image et la sociologie de Romans, bref de **gommer les traces du passé militant, populaire, ouvrier de la ville** (*fermeture du musée de la Résistance, démolition de La Monnaie et délaissement du quartier, étranglement des associations et maisons de quartier*). **La chasse aux travailleurs, aux pauvres et à leurs défenseurs continue !**

LA LÉGITIMITE EST DE NOTRE CÔTÉ :

La FSU est confrontée au même dilemme que les Unions Locales, partagées entre la volonté légitime de se battre pour rester à la Maison des Syndicats et la crainte de s'engager dans un bras de fer, au risque de tout perdre. Sur le principe, toutes les organisations sont favorables au maintien dans ces locaux, **la FSU a choisi de se battre frontalement** tandis que les autres organisations entendent aller au bout de la démarche en rédigeant un cahier des charges exigeant pour une éventuelle relocalisation ...

La FSU réaffirme que la Maison des Syndicats appartient légitimement aux travailleurs et à leurs organisations. Elle mettra tout en oeuvre contre cette décision dont la légalité est à vérifier mais dont l'illégitimité ne fait aucun doute !